



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

16 MAI 2024

### PROJET DE RÉSOLUTIONS

#### **1<sup>ère</sup> résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral pour l'année écoulée, approuve ce rapport.

#### **2<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

#### **3<sup>ème</sup> résolution**

En conséquence l'Assemblée donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus de leur gestion à tous les membres du Comité.

#### **4<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée générale décide d'affecter au poste report à nouveau du fonds de dotation, le résultat de l'exercice.

#### **5<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée générale approuve le projet de budget pour 2024.

## 6<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale approuve la grille de cotisations suivante pour 2025 :

Cotisation de base	150€
Cotisation retraités	115€
Cotisation « Pack Diplôme » (promotion 2024)*	150 € pour 3 ans*
Cotisation jeunes (3 dernières promotions)	75€
Cotisation jeunes (entre 3 et 6 ans)	105€
Cotisation couples ENPC	200€
Cotisation Scolarité complète – Elèves-ingénieurs à partir de la promotion 2025	50€
Cotisation élèves formations courtes	25€

Ces tarifs restent inchangés par rapport aux tarifs 2024 et introduisent une nouvelle cotisation « Scolarité complète » pour les élèves mastériens.

*\* Conditions d'application du « Pack Diplôme » : le « Pack Diplôme » s'adresse aux jeunes diplômés en 2024. Tout diplômé éligible qui le souhaite peut accéder à ce tarif préférentiel de 150 € valable 3 ans à condition de régler son adhésion pendant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2025, soit entre le 01/01/2025 et le 30/06/2025.*

## 7<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale prend acte de l'élection comme membres du Comité de : Manuel Astier, Anne Daire, Régis Damour, Emmanuelle Debourdeaux, Laure Girodet, Julie Kleinhans, Herminie Metzger

## 8<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités légales de publicité ou autres. ■